



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

droits de succession

Question écrite n° 96316

Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État afin de connaître le nombre de personnes qui bénéficient d'une exonération des droits de succession sur les transmissions entre époux au cours de l'année 2008 et 2009. Il lui demande le coût que cela représente pour l'État et s'il dispose de statistiques concernant les catégories de patrimoine qui bénéficient de cette mesure.

Texte de la réponse

En 2008, environ 150 000 personnes ont bénéficié de l'exonération de droits de succession sur les transmissions entre époux, avec un coût pour l'État estimé à 501 Meuros. En 2009, environ 160 000 personnes ont bénéficié de l'exonération de droits de succession sur les transmissions entre époux, avec un coût pour l'État estimé à 698 Meuros. Les données qui figurent dans les bases fiscales ne renseignent toutefois pas sur les patrimoines des bénéficiaires.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96316

Rubrique : Donations et successions

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 2010, page 13606

Réponse publiée le : 23 août 2011, page 9020